



**Bruxelles, le 10 juin 2015
(OR. en)**

9304/15

**SOC 372
EMPL 244
ECOFIN 409
EDUC 189**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2015: contribution aux travaux du Conseil européen (Bruxelles, 25 et 26 juin) - Débat d'orientation

Les délégations trouveront ci-joint une note de la présidence présentant le contexte dans lequel s'inscrit le débat d'orientation et balisant celui-ci au moyen d'une série de questions que les ministres examineront lors de la session du Conseil EPSCO du 18 juin 2015.

Semestre européen 2015

Débat d'orientation (Conseil EPSCO, 18 juin 2015)

Note d'orientation de la présidence

Les perspectives de **croissance économique** au sein de l'UE se sont légèrement améliorées et le chômage, qui a atteint des niveaux élevés dans la plupart des États membres, recule lentement. Le taux de croissance réelle du PIB dans la **zone euro**, qui était de 0,9 % l'année dernière, devrait passer à 1,5 % en 2015 et à 1,9% en 2016. En ce qui concerne l'**UE à 28**, le taux de croissance du PIB devrait, selon les prévisions actuelles, passer à 1,8 % cette année, contre 1,4 % en 2014, et à 2,1 % en 2016. Près de sept ans après le déclenchement de la crise financière mondiale, le PIB européen se situe toujours bien en deçà de son niveau d'avant-crise et il est d'environ 10 % inférieur au niveau correspondant à la croissance tendancielle antérieure à la crise.

Néanmoins, la manière dont la crise a été gérée en Europe ces dernières années a permis d'obtenir un certain nombre de résultats: la stabilité financière a été assurée, une union bancaire a été créée, la discipline budgétaire nécessaire a été mise en place et un consensus est intervenu sur la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des marchés du travail ainsi que la pérennité et l'efficacité des systèmes de protection sociale.

Que ce soit dans la zone euro ou dans l'UE à 28, l'**emploi** devrait croître: de 0,9 % (UE à 19) et de 1 % (UE à 28) cette année et de 1,1 % dans la zone euro l'année prochaine. Le taux de chômage reste élevé et diminue très lentement; il devrait être ramené à plus ou moins 9,2 % dans l'UE à 28 et à 10,5 % dans la zone euro en 2016, ce qui reste nettement supérieur aux niveaux moyens observés entre 2004 et 2008. Il existe cependant un décalage patent entre les États membres qui connaissent des taux de chômage avoisinant les 25 % et d'autres, où ce taux est sensiblement inférieur à la moyenne de l'UE et qui sont proches du plein emploi.

Le chômage des jeunes est également en baisse; en mars 2015, il atteignait 20,9% dans l'UE - soit une diminution d'environ 520 000 unités sur un an - et 22,7 % dans la zone euro. Il reste toutefois encore beaucoup à faire - un jeune sur cinq présent sur le marché du travail est toujours sans emploi. En outre, près de 12 millions de personnes dans l'UE à 28 sont au chômage depuis un an ou plus. Les taux élevés de chômage de longue durée indiquent que les conditions sociales risquent de se dégrader davantage.

Malgré les améliorations constatées sur le plan économique, il convient de continuer à s'attaquer aux **effets sociaux de la crise et à ses répercussion sur l'emploi** au moyen d'un ensemble cohérent de mesures relevant des politiques économique, budgétaire, sociale et de l'emploi et débouchant sur des synergies entre ces différents domaines d'action.

Dans le cadre du **Semestre européen 2015**, la Commission propose, dans son examen annuel de la croissance, de suivre une approche articulée autour de trois piliers pour sortir de la crise: stimuler l'investissement, accélérer les réformes structurelles et procéder à un assainissement budgétaire responsable et propice à la croissance. L'action des États membres devrait se concentrer sur une meilleure mise en œuvre des recommandations par pays. La rationalisation du processus a également pour objectif d'accroître l'adhésion au niveau national, notamment par les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes.

Dans le domaine de l'**emploi** et de la **protection sociale**, les recommandations par pays de 2015 visent à favoriser la création d'emplois, la participation au marché du travail, l'activation et le soutien efficace des revenus conjugué à l'employabilité. Elles mettent aussi l'accent sur le développement des compétences, plaidant en faveur des apprentissages de qualité et de l'apprentissage tout au long de la vie. Il est essentiel de remédier à certaines distorsions, notamment les niveaux élevés de segmentation du marché du travail, le chômage de longue durée et le chômage des jeunes.

La question de la pérennité du système des retraites et l'adéquation actuelle et prévue des **retraites** futures doivent être abordées dans leur globalité. Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge effectif, demeure une question importante dans le cycle du Semestre européen 2015, de même que la viabilité des finances publiques et l'adéquation des retraites.

Dans le **domaine des soins de santé**, l'objectif premier est d'assurer un bon rapport coût-efficacité des systèmes de santé ainsi que leur pérennité, tout en garantissant l'accès universel de tous à une santé adéquate et de qualité.

Au cours des dernières années, d'importantes mesures ont été mises en œuvre principalement pour faire face à des défis urgents dans les domaines financier et budgétaire. Des améliorations dans le fonctionnement des marchés des produits sont toujours nécessaires et permettraient d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi. Cependant, les évolutions intervenues sur le plan économique et la situation des marchés du travail font apparaître des tendances divergentes. Une convergence durable est nécessaire pour asseoir le bon fonctionnement de l'union monétaire.

Le Semestre européen constitue un instrument essentiel en vue de l'approfondissement de l'**Union économique et monétaire (UEM)**, dont l'objectif est d'engager un processus de convergence. L'identification et l'harmonisation des meilleures pratiques relatives aux marchés du travail qui fonctionnent bien et aux systèmes de protection sociale durables et efficaces sont la pierre angulaire des instruments de coordination et de coopération dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale. Toutefois, la nécessité de tendre à long terme vers une bonne pratique ou un nombre limité de bonnes pratiques (structures et institutions du marché du travail ou règles en la matière) dans l'UE ou la zone euro reste un défi. L'obligation de rendre des comptes et l'adhésion constituent un préalable à une action bénéficiant d'une légitimité démocratique. L'acceptation de l'UE et de ses politiques dépend de la manière dont les citoyens perçoivent les effets que les mesures mises en œuvre ont sur leur vie et de leur sentiment que celles-ci sont justes et équilibrées.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

1. *Les nouvelles recommandations par pays abordent-elles de manière équilibrée l'ensemble des principaux défis? La recommandation relative aux grandes orientations adressée aux États membres de la zone euro tient-elle suffisamment compte de l'emploi et des aspects sociaux?*
2. *Existe-t-il des domaines liés à l'emploi ou à la politique sociale – et, dans l'affirmative, lesquels – pour lesquels la coordination et la coopération doivent être améliorées ou de nouvelles approches définies afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'UEM? La question de la convergence est-elle suffisamment intégrée dans les nouvelles orientations en matière d'emploi et les nouvelles recommandations par pays? Quelle est l'expérience que vous avez acquise à ce jour en ce qui concerne le recours à ces concepts fondés sur des règles et axés sur des orientations, du point de vue des effets et des résultats?*